

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PIBRAC**

**Séance du 12 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 12 avril à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoît RABIOT, 1<sup>er</sup> adjoint.

Étaient présents : Benoît RABIOT – Laurence DEGERS - Brigitte HILLAT – Guillaume BEN – Miguel PAYAN – Fanny PRADIER - José SALVADOR – Nathalie FAYE – Nathalie CROSTA - Franck DUVALEY – Nicolas DELPEUCH – Laurence TARQUIS - - Romuald BEAUVAIS – Rachel MOUTON - Marion JOUAN RENAUD – Benoît BEAUDOU – LACAMBRA-ROUCH Béatrice - Bruno COSTES – Gilles ROUX – Didier KLYSZ - Odile BASQUIN

Ayant donné pouvoir : Honoré NOUVEL à Marion JOUAN RENAUD - Denise CORTIJO à Miguel PAYAN - Denis LE BOT à Brigitte HILLAT – Gilbert FACCO à Nathalie FAYE - Corine DUFILS JUANOLA à Benoît RABIOT - Yann KERGOURLAY à Laurence TARQUIS - Nathalie NICOLAÏDES à Gilles ROUX

Était absente excusée : Camille POUPONNEAU

Secrétaire de séance : Marion JOUAN RENAUD

Était présente sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services

---

7 Finances Locales

7.1 Décisions Budgétaires

**Délibération n° 202204DEAC37 "BUDGET"**

**Objet : Adoption du compte administratif de la Commune exercice 2021**

Le Conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Mme le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget principal, par Monsieur Miguel PAYAN, adjoint au Maire en charge des Finances et du Budget.

**Sont à noter pour les dépenses de fonctionnement :**

➤ **Chapitre 011** : Comparées au CA 2020 les dépenses du chapitre ont progressé de 68 000€ sous l'effet de l'augmentation des articles suivants :

- Article 60623 - Alimentation + 36 000€ liés à une reprise d'activité de la restauration scolaire à la normale ; article 611 – Contrats de prestations de services + 33 000€ liés d'une part à une réévaluation de la prestation d'infogérance informatique et des évolutions du logiciel d'urbanisme ainsi que des interventions sur du matériel de la cantine.
- Article 6156 – Maintenance + 7 000€ représentant la mise à niveau du logiciel de facturation périscolaire, et 6228 -Divers + 5 000€ au titre des indemnités et cotisations versées pour les études surveillées.

Et de la baisse des articles suivants :

- Articles 60632 : Fournitures de petits équipements – 27 000€ ; 6064 : Fournitures administratives – 3 185€ ; 61524 : Bois et forêt – 4 026€ ; 61551 : Matériel roulant -1 342€ ; 61558 – Autres biens mobilier -5 904€ ; 617 : Etudes et recherches – 6 850€ ; 6182 : Documentation générale et technique – 544€ ; 6226 : Honoraires – 10 202 ; 6262 : Frais de télécommunication – 4 089€ ; 6283 : Frais de nettoyage des locaux – 64 403€.
- **Par rapport au CA 2019, année avant COVID, les charges à caractères général ont été diminuées de 91 640, 43€.**

➤ **Chapitre 012** : Une augmentation de 73 000€ par rapport au CA 2020 sous l'effet des évolutions suivantes :

- Des modifications structurelles du chapitre en raison de la prise en charge sur le budget de la ville d'un agent du service entretien payé précédemment à tort sur le budget du CCAS pour un montant de 33 671€.

- Le recrutement d'un 4<sup>ème</sup> policier municipal et la résorption d'emplois précaires au sein du personnel des écoles se traduisant par la titularisation de deux agents jusqu'alors en CDD et le passage à temps complet de neuf agents titulaires.
  - **Chapitre 014** : Ce chapitre est stable avec une légère augmentation de 1 580€ par rapport au CA 2020. La pénalité SRU augmente de 4 223€ alors que le Fonds de Péréquation Inter Communal est lui en diminution de 2 643€.
  - **Chapitre 65** : Une augmentation de 127 949€ par rapport au CA 2020 s'expliquant notamment par les éléments suivants :
    - La prise en charge par le budget de la ville des prestations CLAS et PAJ à la place du budget du CCAS (article 6558).
    - Le remboursement de l'achat de masques à Toulouse Métropole pour faire face à la crise sanitaire liée à la COVID19 (article 65548).
    - Le paiement du reliquat de la dotation pour l'année scolaire 2019-2020 dû à l'Ecole de la Salle en plus de la participation pour l'année 2020-2021 (article 6558).
    - Les subventions attribuées aux associations qui ont augmenté de 7 868€ (article 6574).
    - La baisse des subventions versées au CCAS -3 382€ et à l'ECP - 15 000€.
      - **Chapitre 66** : Conforme aux prévisions budgétaires, et en diminution d'environ 16% soit -3 522€, par rapport au CA 2020.
      - **Chapitre 67** : Une augmentation de 7 240€ par rapport au CA 2020 qui s'explique par le reversement exceptionnel d'une subvention versée à tort par la trésorerie sur le budget de la commune.
- **Sont à noter pour les recettes de fonctionnement** :
  - **Chapitre 013** : Les remboursements sur rémunération du personnel ont progressé de 122% par rapport à la prévision, soit une augmentation de 50 183€ par rapport au CA 2020.
  - **Chapitre 70** : une réalisation supérieure de presque 13% par rapport à la prévision et en augmentation de 167 634€ par rapport au CA 2020, en raison de la plus grande fréquentation de nos écoles. Le chapitre est néanmoins encore en dessous de l'année 2019 référence avant COVID pour les prestations périscolaires.
  - **Chapitre 73** : En baisse de 57 950€ par rapport au CA 2020. Cela s'explique essentiellement par une diminution des droits de mutations perçus à hauteur de 403 070€ en 2021 contre 514 312€ en 2020. Les autres recettes de ce chapitre sont en augmentation.
  - **Chapitre 74** : En baisse de 105 322€ par rapport au CA 2020. Cela s'explique par une diminution de la dotation nationale de péréquation à hauteur de 7 900€, une diminution de la DGF de 22 000€, mais aussi par la non réception au 31 décembre, de la participation de l'Etat pour la réforme des rythmes scolaires, versée par l'ASP, concernant l'acompte 2021 estimée à environ 31 000€ (article 74718). Enfin, la commune n'a pas non plus perçu au 31 décembre la compensation pour les exonérations de taxe d'habitation estimée à environ 61 000€. La DRFIP a confirmé que suite à la réforme de la TH nous ne percevons plus cette compensation.
  - **Chapitre 75** : Il s'agit des revenus des immeubles, conforme aux prévisions et en augmentation de presque 40 % soit + 13 155€, par rapport au CA 2020.
  - **Chapitre 76** : Il s'agit du reversement d'intérêts détenus sur des parts sociales auprès du Crédit Agricole.

- **Chapitre 77** : Il s'agit d'annulation de mandats sur les exercices antérieurs et des remboursements d'assurance suite à des sinistres.

**Sont à noter pour les dépenses d'investissement :**

Réalisation à hauteur d'environ 90% des prévisions. Les restes à réaliser s'élèvent à 214 428.57€, répartis ainsi :

- **Opération 15** : 23 302.30€ (extension de la vidéo protection).
- **Opération 16** : 61 376.40€ (remplacement du système de chauffage).
- **Opération 18** : 13 426.85€ (DGD Lot 7 construction et stores bannes).
- **Opération 20** : 7 151.88€ (logiciel urbanisme).
- **Opération 21** : 1 600.80€ (poids en fonte pour tenir les stands).
- **Opération 24** : 12 584.83€ (remplacement portes).
- **Opération 28** : 288.18€ (livres médiathèque).
- **Opération 29** : 20 957.90€ (radars pédagogiques, divers achats aménagements city stade, aspirateur broyeur).
- **Opération 31** : 18 683.20€ (étude projet, AMO concours).
- **Opération 35** : 53 200€ (acquisition parcelle carrefour).
- **Chapitre 16** : 1 856.23€ (dernière échéance d'un prêt du département souscrit le 14/11/2013, pour la réfection des allées du cimetière route de Léguevin).

**Sont à noter pour les recettes d'investissement :**

- Réalisation à hauteur d'environ 88 % des prévisions. Les restes à réaliser s'élèvent à 166 106.35€, et correspondent :
  - o Au solde des subventions attendus pour la DETR 2ème tranche concernant la construction de la nouvelle école à hauteur de 60 000€,
  - o au solde de la subvention CAF pour l'ALAE de la nouvelle école à hauteur de 27 000€,
  - o à la participation attendue du diocèse à hauteur de 20 000€ pour le remplacement du chauffage de l'église
  - o aux notifications de subventions reçues pour la rénovation du stade de foot Migliore par le CD 31 à hauteur de 20 821€,
  - o aux notifications de subventions reçues pour le socle numérique des écoles par l'Etat à hauteur de 38 285€.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		513 534€34		22 592€92		536 127€26
Opération de l'exercice	7 095 562€41	7 232 439€18	5 043 606€31	4 803 278€27	12 139 168€72	12 035 717€45
TOTAUX	7 095 562€41	7 745 973€52	5 043 606€31	4 825 871€19	12 139 168€72	12 571 844€71
Résultats de clôture		650 411€11	217 735€12			432 675€99
Restes à réaliser			214 428€57	166 106€37	214 428€57	166 106€37
TOTAUX CUMULES	7 095 562€41	7 745 973€52	5 258 034€88	4 991 977€56	12 353 597€29	12 737 951€08
RESULTATS DEFINITIFS		650 411€11	266 057€32			384 353€79

Considérant l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Benoît RABIOT a été élu, à l'unanimité, Président de la séance.

Le Conseil municipal, hors la présence de Madame Camille POUPONNEAU, Maire, par 25 voix pour et 3 abstentions (M. COSTES, M. ROUX, Mme NICOLAÏDES) :

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- APPROUVE le présent compte administratif 2021 du budget de la Commune.

Pour extrait conforme au registre sont les signatures. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	Votants
29	21	28
Pour	Contre	Abstentions
25		3
Date de la convocation : 01/04/2022		
Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 01/04/2022		

L'adjoint au Maire,



**Benoît RABIOT**

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en Préfecture le
- publication ou notification le